

mique et sociale que dans le domaine politique. A mesure que ce processus — dont nous devons tous nous féliciter — se développait, les ressources financières nécessaires se sont accrues elles aussi dans des proportions qui n'étaient pas envisagées en 1945. Le budget annuel régulier des Nations Unies atteint aujourd'hui, à lui seul, 73 millions de dollars. A côté des ressources mises à la disposition de la Banque internationale, de l'Association internationale pour le développement et du Fonds monétaire international, les contributions totales annuelles pour les institutions spécialisées des Nations Unies, le Programme élargi et le Fonds spécial atteignent maintenant environ 250 millions de dollars. A tous ces engagements sont venues s'ajouter, ces dernières années, les lourdes charges résultant de l'activité nécessaire au maintien de la paix. Cette dernière, il est à peine besoin de le relever, est étroitement liée au concept des Nations Unies et la Charte la cite à titre de premier principe de coopération devant nous guider dans l'accomplissement de nos responsabilités.

Au Congo, les Nations Unies se sont engagées dans l'opération de maintien de la paix la plus coûteuse que l'Organisation ait jamais entamée, ce qui a fait peser un fardeau sans précédent sur les ressources financières déjà tout juste suffisantes dont dispose l'ONU. Jusqu'à maintenant, l'opération n'a pas pu être établie sur une base financière ferme, et il a fallu recourir à des mesures temporaires pour obtenir le financement nécessaire. Il a fallu faire de larges emprunts au Fonds de roulement ainsi qu'aux réserves du Fonds spécial et du Programme élargi. Il en est résulté ce que l'on peut sans hésitation considérer comme la crise financière la plus critique que l'Organisation ait jamais affrontée.

Dans ces conditions, l'Assemblée doit rapidement chercher à parvenir à une décision sur les estimations relatives à l'opération au Congo en 1961, afin de garantir la santé financière de notre Organisation et à faire en sorte que son activité vitale pour le maintien de la paix ne sera pas comprise pour la simple raison que les moyens financiers nécessaires ne pourraient être réunis. Pour m'exprimer en termes plus directs, je dirai que la question est de savoir si nous allons permettre à l'opération au Congo de réussir, — en d'autres termes, si l'Organisation est prête à fournir les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre ses propres décisions.

Contexte politique

Si aucune solution satisfaisante à ce problème financier n'est trouvée — et trouvée rapidement — la situation extrêmement grave à laquelle devront faire face les Nations Unies apparaîtra immédiatement dans le contexte de la situation politique qui a évolué au Congo, et dont j'ai déjà parlé plus haut. A côté des aspects particuliers déjà énumérés, l'opération au Congo représente un nouveau pas en avant dans le sens des efforts faits par les Nations Unies pour développer un mécanisme efficace au service du maintien de la paix, lorsque les grandes puissances, à qui incombe cette responsabilité, ne peuvent parvenir à un accord. Pour que ce mécanisme continue à être utilisable au service de la paix internationale,